

Image not found or type unknown



état des lieux de sortie

Par **jack1965**, le **25/12/2015 à 18:12**

Bonjours,

Mon propriétaire a fait faire un état des lieux de sortie par un huissier, je n'en ai pas été averti.

Que dit la loi à ce sujet?

Merci.

Par **janus2fr**, le **26/12/2015 à 10:02**

Bonjour,

Pouvez-vous préciser votre question ?

La loi ne fixant pas tout, il faudrait nous dire ce qui vous pose problème exactement.

Votre bailleur peut tout à fait mandater un huissier pour l'état des lieux, mais si c'est hors procédure de l'article 3-2 de la loi 89-462, il en supporte seul le cout.